

Image not found or type unknown



Prescription de peine pour un delit d'escroquerie .

Par **wazzah**, le **13/03/2008** à **03:19**

Bonjour a tous,

J'ai ete condamne le 31 Mars 2005 par le tribunal correctionnel de Perpignan-1er chambre par default , signifie a parquet le 8 Decembre 2005 a 5 ans d'emprisonnement pour escroquerie courant Mars 2002 , Avril 2002 , courant 2002.

Je voudrais savoir quelle est ma date de prescription de peine , quand puis-je rentrer en France sans etre inquite.

Merci d'avance.

Par **jeetendra**, le **13/03/2008** à **09:17**

bonjours, il me semble que la durée de [fluo]prescription de la peine est de 5 ans en [/fluo][fluo]matiere délictuelle[/fluo] exemple l'escroquerie, cela à compter du jour où le jugement de condamnation est devenu definitif, cordialement